

L'injustice faite aux éleveurs du Clunisois

Ils sont 14 élus :

- trois maires (Joëlle Delsalle à Berzé-le-Châtel, Dominique Dehouck à Bray et Pierre-Jean Bardin à Cortambert),
- dix conseillers municipaux à Bray (Sébastien Pocheron, Albert Bichard, Gregory Clément, Jean Luc Carrette, Jean-Pierre Gressard, Sébastien Pichard, Nicolas Forest), Berzé-le-Châtel (Jeannine Bauderon, Cécile Tavernier) et Berzé-la-Ville (Florie Bonniel),
- ainsi que Jean-Luc Delpeuch, président de la com com du Clunisois,

à être passés à l'acte, par solidarité avec les éleveurs. En forme d'ultime protestation contre l'injustice faite à trente éleveurs, exclus depuis le 27 mars dernier du bénéfice de l'Indemnité Compensatoire



Manifestation du 24 août 2018 à Massilly (photo CCC)

Témoignages d'élus :

« Face au risque de déclassement des éleveurs de notre territoire, aucun des courriers que nous avons adressés aux ministres successifs de l'agriculture n'a reçu la moindre réponse. »

« Comment est-il possible que les 6 communes les plus accidentées, qui remplissent les critères européens d'éligibilité en « zones défavorisées simples » (ZDS) soient les seules de notre communauté à être exclues de ce zonage ? »

« Alors que toutes nos questions à la Commission européenne ont obtenu écoute et réponse, la surdité et le mutisme sont la règle au ministère français de l'agriculture. Or c'est à Paris, et non à Bruxelles, que le zonage est réalisé ».

« L'ICHN représente 600 € par mois, sur un revenu net mensuel de... 850 € par éleveur dans les communes de l'est du Clunisois : supprimer ce revenu, c'est condamner les exploitations, d'autant plus que le classement « prairies sensibles » interdit de labourer les prés, supprimant toute possibilité de reconversion dans ces communes ».

« Dans la vallée de la Grosne et en direction du Charollais, l'ICHN est maintenue, alors que sur les roches qui surplombent la vallée, elles sont supprimées ! »

« La raison de l'exclusion, c'est que le ministère de l'agriculture s'appuie sur une carte de 1946, qui rattachait au Mâconnais les coteaux du Clunisois (Berzé-le-Châtel, Blanot, Bray, Cortambert, Chisse-lès-Mâcon et Donzy-le-Pertuis). »

« Le seul contact avec le ministre, c'est lorsque nous l'avons interpellé lors de sa visite en Côte-d'Or. Quinze jours plus tard, son attachée parlementaire nous indiquait que notre requête serait sans suite : corriger l'injustice pour le Clunisois exposerait le ministre à d'autres demandes. »

Face à l'injustice, la justice est saisie !

En parallèle à leur démission de protestation, les élus ont saisi la justice, conjointement avec les éleveurs : deux recours ont été déposés au Tribunal administratif de Dijon :

- l'un contre l'absence de réponse à la demande de modifier la carte des PRA, suite aux délibérations adoptées en ce sens par les conseils municipaux et communautaire,
- l'autre contre l'arrêté interministériel du 27 mars 2019, qui énonce la liste nationale des communes classées « zones défavorisées simples » (ZDS).

Les instructions sont en cours.

L'agriculture, une priorité de l'action économique en Clunisois

En Clunisois, l'agriculture est fondamentale, elle représente plusieurs centaines d'emplois, directs et indirects : elle est une pièce maîtresse de notre environnement.

Au-delà de leurs activités économiques et vivrières, les agriculteurs entretiennent le territoire, les paysages, la biodiversité ; ils luttent contre l'effet de serre. L'ICHN est une contrepartie essentielle de leur participation à l'intérêt général.

Les agriculteurs du Clunisois ont su pérenniser des pratiques vertueuses : faible densité, maintien du bocage, priorité à la qualité des productions. De jeunes agriculteurs s'installent, avec des projets innovants : boulangers-paysans, maraîchers, éleveurs fabriquant leurs fromages, animés par la volonté de donner de la valeur-ajoutée à leurs productions.

La communauté de communes accompagne ces évolutions

1. L'animateur Natura 2000 de la com com, est à l'écoute des agriculteurs sur les pratiques respectueuses de la biodiversité et **leur permet d'obtenir des aides** pour perpétuer ces pratiques (taille de haies hautes, fauche tardive, respect de critères de chargement, entretien des berges de ruisseaux, etc.)
2. La com com investit dans un laboratoire de transformation alimentaire permettant aux agriculteurs de valoriser leurs productions : conserves, confitures, compotes, préparations cuisinées, etc. L'association « Melting Popote » fédère les futurs utilisateurs de cet équipement communautaire en cours de réalisation.
3. Avec le projet de méthanisation, la com com, le SIRTOM de la vallée de la Grosne et un groupement d'éleveurs vont produire du biogaz à partir de fumiers pour générer de l'électricité renouvelable, et de la chaleur qui servira à sécher de la plaquette forestière, voire du fourrage.
4. Pour faciliter la mise aux normes de la laiterie de St Vincent des Prés, qui fait vivre plusieurs exploitations agricoles du Clunisois, la com com investit. A la clé, une bonne vingtaine d'emplois directs et indirects.
5. La com com vise à devenir territoire à énergie positive (TEPOS). La production d'énergie solaire est un axe de développement durable pour notre avenir. La com com s'engage en ce sens (cadastre solaire, chargé de mission TEPOS, soutien à la Centrales Villageoises Soleil Sud Bourgogne...) et soutient les projets sur toitures agricoles. Un plus grand nombre d'agriculteurs pourront ainsi devenir « énergiiculteurs »